

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Postulat
Titre : **Cohabitation entre piétons et cyclistes: du respect et de l'audace**
Initiant-e(-s) : Vincent ROSSI et consorts.

Le but de ce postulat est d'améliorer les conditions de cohabitation entre les piétons et les cyclistes à Lausanne. Il est proposé de renforcer la sensibilisation des usagers et d'utiliser des méthodes de signalétique et de marquage plus audacieuses que ce qui a été fait jusqu'à présent.

Contexte

La Ville de Lausanne suit une politique de développement durable et, à ce titre, encourage l'usage du vélo et des transports publics. Cette politique, assortie du développement des vélos à assistance électrique, est couronnée de succès: le nombre de cyclistes est en constante augmentation dans notre ville¹. En parallèle, le taux de motorisation des Lausannois-es diminue², de nouvelles zones vont être rendues aux piétons (p. ex. l'extension de la Place de l'Europe), les piétons qui bénéficient en outre d'aménagements de plus en plus nombreux (ascenseurs, passerelles, escaliers mécaniques). Tout cela contribue à lutter contre la congestion des axes routiers, la pollution de l'air, le bruit et la hausse des coûts de la santé.

Cependant, pour les cyclistes, le **sentiment d'insécurité sur la route** reste fort, le marquage et les aménagements lacunaires³, la signalisation aux carrefours inadaptée aux vélos et **la légitimité du cycliste sur la route régulièrement contestée**. Il n'est donc pas rare de voir des cyclistes se rabattre sur les cheminements piétonniers ou traverser des zones piétonnes, d'autant que cela est explicitement autorisé dans plusieurs cas à Lausanne.

Ces zones offrent un havre de paix temporaire ou un chemin plus direct au cycliste, mais force est de reconnaître que cela se fait parfois **au détriment de la quiétude des piétons**. En effet, si le cycliste se trouve en position de faiblesse sur la route, il peut représenter un danger sur les trottoirs, les places ou dans les zones piétonnes, lorsqu'il roule à une vitesse inadaptée.

Si les accidents entre piétons et cyclistes sont rares⁴, les frayeurs sont plus fréquentes et les noms d'oiseaux peuvent fuser à l'endroit de cyclistes indéclicats. Avec l'augmentation des déplacements à pied et à vélo, ces frictions pourraient se multiplier. Il devient donc nécessaire de travailler préventivement au renforcement d'une cohabitation réussie entre cyclistes et piétons dans les zones existantes, tout en donnant plus d'espace aux uns et aux autres, conformément aux ambitions de la Ville de promouvoir la mobilité douce.

Mais la place du vélo reste prioritairement sur la route et on ne doit pas renoncer à des aménagements routiers sous prétexte qu'une solution mixte piéton/vélo est envisageable. La réalisation d'aménagements adéquats sur route n'est cependant pas l'objet de ce postulat.

¹ Une hausse de 90% a été observée par les comptages entre 2002 et 2012, Observatoire de la mobilité 2012, Service des routes et de la mobilité, Direction des Travaux, Lausanne.

² Le taux de motorisation est passé de 450 à 400 voitures pour 1000 habitants entre 2002 et 2012, selon la même source.

³ En matière de réseau cyclable, Lausanne occupe la dernière place du classement des villes de plus de 100'000 habitants selon le sondage 2013 coordonné par PRO VELO Suisse, www.villes-cyclables.ch.

⁴ Le bureau des statistiques de la Police de Lausanne n'identifie pas les accidents impliquant spécifiquement un deux-roues non-motorisé et un piéton. Cependant, il n'y a que cinq cas répertoriés en 2013 en lien avec le comportement d'un deux-roues sur un aménagement piétonnier; ces cas incluent les motos et cyclomoteurs.

Conseil communal de Lausanne

Les aménagements dans les zones de cohabitation peuvent être améliorés, notamment là où le marquage au sol considéré judicieux et où les piétons n'ont pas conscience qu'un itinéraire cyclable existe (par exemple, le haut de la rue du Petit-Chêne est une partie quasiment invisible d'un itinéraire de *la Suisse à vélo*). Il y a des manières inventives et flexibles, voire ludiques d'envisager le marquage au sol, par exemple en jouant sur la densité de pictogrammes, les couleurs et les dessins. Rien n'empêche la ville de se montrer audacieuse dans ce genre de réalisation.

Demande

Par ce postulat, nous demandons que la Ville étudie l'opportunité de mettre en place une série de mesures visant à favoriser une cohabitation harmonieuse entre piétons et cyclistes.

Par exemple, la Ville pourrait:

- a) identifier les lieux où la cohabitation entre cyclistes et piétons doit être améliorée;
- b) clarifier les règles et la vitesse à respecter par tous les types de vélos pour une bonne cohabitation respectivement sur les trottoirs, les zones piétonnes et les places, voire dans les zones de rencontre;
- c) lancer une campagne de communication sur le terrain, dans les zones où les besoins sont les plus manifestes, pour publier et expliquer ces règles, mettant au clair la légitimité respective des usagers en présence et leur devoir de respect réciproque;
- d) s'autoriser à expérimenter des méthodes de marquage au sol ou des signalétiques inventives dans les zones de cohabitation comme la place St-Laurent et la place de l'Europe, pour rappeler la présence légitime des deux catégories d'usagers;
- e) impliquer pour tous les points ci-dessus les associations cyclistes et piétonnes;
- f) exposer les mesures qu'elle entend prendre pour faire appliquer ces règles de bonne cohabitation;

Lausanne, le xx 2014

Vincent Rossi